

## **Introduction commune à l'enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique**

Le ministère de la culture et de la communication diffuse, depuis 1984, à l'intention de l'ensemble des établissements publics d'enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique des textes permettant la mise en place de repères pédagogiques communs.

Comme l'indique leur intitulé, ces textes fournissent des orientations propres à permettre une adaptation en fonction de l'histoire et du contexte particulier des établissements. Ces schémas ont pour finalité essentielle de rendre possibles la convergence et l'harmonisation de démarches pédagogiques s'inscrivant d'abord dans le cadre du système public d'enseignement artistique spécialisé, mais aussi associatif.

En effet, si la situation de chaque établissement est particulière, variant notamment en fonction des politiques culturelles mises en œuvre par les collectivités responsables, il appartient à l'Etat de tracer le cadre pédagogique général d'un enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique lisiblement organisé et dont il garantit la qualité.

Les nouveaux schémas d'orientation pédagogique sont issus de l'observation du réseau des conservatoires classés et de la concertation mise en œuvre par la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS) à l'occasion de l'élaboration des textes issus de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales. Cette loi renforce les missions de service public des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique que la « *Charte de l'enseignement artistique spécialisé de danse, musique et théâtre* » s'était proposé d'énoncer en 2001 : mission d'enseignement proprement dite dans les trois disciplines, mission d'éducation artistique et culturelle en collaboration avec l'Education nationale, mission de développement des pratiques artistiques en amateur.

Les présents schémas réaffirment la place majeure de la formation des amateurs au sein des cursus. Les établissements sont invités à participer activement à la vie artistique et culturelle de leur aire de rayonnement, à mener des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics en musique, en danse et en théâtre. Ils assurent la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques et l'accueil d'artistes. Ils sont les partenaires des acteurs qui développent les pratiques des amateurs et des structures artistiques professionnelles, en particulier les organismes de création et de diffusion.

Hiérarchiser et équilibrer ces différentes missions dans un tout intégré, définir les modalités de sa réalisation concertée, tels sont les objectifs du projet d'établissement qui apparaît ainsi comme une étape essentielle dans la mise en place de la structure d'enseignement.

Les nouveaux schémas confirment les avancées et ouvrent de nouvelles perspectives, notamment dans la mise en place des troisièmes cycles de pratique en amateur, en

encourageant des initiatives innovantes, la pluri-disciplinarité et en appuyant des expériences adaptées à l'évolution des goûts, des pratiques et des démarches pédagogiques.

Enfin, les nouveaux schémas ne pouvaient ignorer les grands enjeux artistiques, culturels et pédagogiques qui permettent l'émergence des esthétiques d'aujourd'hui.

## **Les enjeux artistiques**

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, la plupart des formes de culture ont largement diversifié leurs espaces d'expression. Les créateurs s'engagent de plus en plus dans des démarches allant jusqu'à l'effacement des frontières entre les arts, s'éloignant parfois des codes traditionnels ou les redécouvrant pour s'y ressourcer.

Les publics, spectateurs ou praticiens, se trouvent ainsi au contact des formes émergentes : interdisciplinarité, brassages multiples, nouveaux modes de transmission, supports enregistrés et manifestations hors du spectacle traditionnel. Pour autant, les formes traditionnelles du spectacle vivant gardent leur sens et se renouvellent. Les œuvres du passé, en plus de leur qualité intrinsèque, jouent un rôle d'ancrage historique et constituent une source d'inspiration. Elles ont donc toujours et nécessairement leur actualité.

Dans le contexte riche et complexe où évolue le spectacle vivant, l'enjeu d'une formation artistique exigeante nécessite l'acquisition de repères critiques forts, l'éducation du regard et de l'écoute, afin de prévenir les risques de dérive réduisant l'art à un simple objet marchand et sa pratique à des habitudes de consommation passive.

La richesse de l'enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique tient à sa capacité à rendre possible le croisement des arts et à offrir des parcours variés : l'offre peut aller de la simple sensibilisation aux formations les plus complètes. Les réalisations artistiques y ont un champ d'expérimentation ouvert aux initiatives les plus diverses.

Un schéma national d'orientation pédagogique doit, ainsi, se situer à la lisière entre l'innovation qu'il encourage et la nécessité de structuration institutionnelle.

Il s'agit bien, au delà de l'acquisition des techniques indispensables :

- d'encourager l'ouverture d'esprit, la curiosité, le besoin de découverte et la diversité des approches, tout en préservant la spécialisation que nécessite la formation à la pratique d'une discipline ;
- d'inscrire dans la durée l'acquisition des compétences ;
- de relier les démarches de création et d'appropriation d'un patrimoine ;
- de tracer un chemin dans la réalité multiple de la vie artistique d'aujourd'hui ;
- de favoriser les liens entre les arts qui concourent au spectacle vivant.

## **Les enjeux éducatifs, culturels et sociaux**

C'est par leurs activités de pratique et de diffusion que les conservatoires d'enseignement artistique réalisent leur ancrage social et culturel et apparaissent comme acteurs clairement identifiés dans la Cité. Dans leur aire de rayonnement, ils doivent jouer un rôle de centre de ressources en faveur de toutes les pratiques artistiques. En tant qu'ils ont une mission de service public, ils doivent œuvrer à mettre en place des mécanismes garantissant la démocratisation de l'accès à la formation et à la culture.

Ces missions, le conservatoire ne pourra les mener à bien que s'il définit et met en place une politique de partenariat suivi et rigoureux :

- avec le milieu scolaire, lieu et condition de la démocratisation de l'accès à la culture : ce partenariat stratégique passe aussi par l'aménagement nécessaire du temps de la scolarité et l'extension de ses modalités existantes (CHAM, CHAD, aménagement d'horaires...);

- avec les structures chargées de la pratique en amateur, pratique qui constitue la finalité de leurs études pour la majorité des élèves ainsi qu'un accomplissement artistique personnel, le cycle d'enseignement professionnel initial ne concernant, quant à lui, qu'une population numériquement limitée et se destinant à une pratique artistique de très haut niveau ;

- avec les organismes culturels et sociaux, car la pédagogie se nourrit de la vie artistique et culturelle dans toutes ses dimensions et se prolonge par la diffusion en direction de publics diversifiés : dans les musées, les bibliothèques-médiathèques, les scènes de musiques actuelles, les lieux d'animation socio-culturelle, les espaces de programmation des associations de pratique des amateurs, les théâtres de plein air, les crèches, les hôpitaux, les maisons de retraite, les prisons,...

L'ensemble de ces partenariats contribue à définir le conservatoire comme lieu de ressources et de conseil, mais aussi comme lieu de projets partagés. Il participe ainsi activement à une politique culturelle de territoire.

### **Les enjeux pédagogiques**

L'ouverture des formations à des domaines artistiques beaucoup plus nombreux ainsi qu'à des publics très diversifiés, notamment sur le plan de l'âge, conduit à rechercher de nouveaux modes d'organisation pédagogique.

En premier lieu, il est nécessaire de mettre en œuvre un cadre favorisant une souplesse accrue du parcours de formation :

- par l'élaboration d'outils mis à la disposition des équipes pédagogiques ;
- par le traitement personnalisé de certains profils ou parcours;
- par la mise en place d'approche pluridisciplinaire notamment en phase d'Eveil, dans le respect de l'identité de chaque discipline ;
- par l'encouragement des initiatives prises par les établissements.

Cette évolution répond aux difficultés rencontrées par certains établissements à inscrire l'ensemble des besoins de pratique musicale, chorégraphique ou théâtrale dans des cursus longs et, par là, ressentis comme trop exigeants par certains.

Au cursus complet par cycle qui conduit à la délivrance de certificats ou de diplômes nationaux, s'ajoute l'offre de parcours plus souples encadrés par un contrat. Celui-ci aidera les élèves à clarifier leur projet dans un cadre adapté.

Ainsi, un nouvel équilibre peut être trouvé, garantissant l'objectif d'acquisition durable de compétences, la prise en compte de la diversité des profils et des motivations et le développement d'une pratique en amateur autonome.